

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)**

Séance du 1^{er} juillet 2021

REPUBLIQUE FRANCAISE			L'an deux mille vingt et un le premier du mois de Juillet
DEPARTEMENT du CANTAL			
Nombre de membres			A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
23	23	21	<p>Présents : Françoise ALRIQ, Jean BOUCHER, Gilles CHABRIER, Christian GRAS, Dimitri OCTAVIE, Christian PICHOT-DUCLOS, Pierrick ROCHE, Félix ROCHE, Magali CRAUSER, Danielle ROLLAND, Alain BARRES, Robert PISSAVY, Véronique BOREL, Pierre JUILLARD, Vanessa BESSON, Béatrice CHEVALLET</p> <p>Présents par procuration : Laurent SAIGNIE donne pouvoir à Véronique BOREL, Roland VIDAL donne pouvoir à Gilles CHABRIER, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME donne pouvoir à Magali CRAUSER, Eric TUPHE donne pouvoir à Christian PICHOT-DUCLOS, Flore COUTURE donne pouvoir à Pierrick ROCHE</p> <p>Absent : Aurélien TISSIER, Béatrice THOMAS,</p> <p>Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE</p>
Date de la convocation : 22 juin 2021 Date d'affichage : 22 juin 2021			
Vote : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0			

OBJET : Demande de subvention au titre du Contrat Ambition Région

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de réhabilitation, de rénovation énergétique et de mise en accessibilité de l'hôtel de ville prévu pour au dernier trimestre 2021 avec le plan de financement suivant :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Détail des différents postes de dépenses	Montant HT*	Détail des recettes (financements publics et privés sollicités ou obtenus ...)	Taux	Montant
Démolitions gros-œuvre	105 437.00 €	Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes	24%	125 000.00 €
Charpente bois	27 700.00 €	Département – Fond Cantal Solidaire	5.7%	30 000.00€
Menuiseries extérieures et intérieures bois	56 332.00 €	Etat - DETR 2020	24.6%	128 245.00 €
Cloisons sèches faux plafonds	56 905.00 €			
Faïence	3 850.00 €	DSIL Rénovation énergétique	15.5%	81 000.00 €
Peintures	22 937.00 €			
Revêtement de sols	27 888.00 €			
Chauffage plomberie, sanitaire, ventilation	82 050.00 €			
Electricité	34 000.00 €			
Ascenseur	27 000.00 €			

Contrôle de légalité
 Date de réception de l'AR: 05/07/2021
 015-200071702-20210701-DE_2021_092-DE

Désamiantage	10 500.00 €			
Déplombage	8 500.00 €			
Honoraires maîtrise d'œuvre	49 880.00 €			
Honoraires bureau de contrôle	5 900.00 €			
Honoraires coordonnateur SPS	3 000.00 €	Autofinancement de la commune / de l'EPCI	30.2%	157 634.00 €
TOTAL	521 879.0 €	TOTAL	100%	521 879.0 €

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

Approuve le projet de travaux ;
Adopte le plan de financement indiqué ci-dessus ;
Sollicite les financements prévus pour ce projet ;
Dit que les travaux n'ont pas commencés à ce jour ;
Annule et remplace la délibération du 11 mars 2021
Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.

**AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME**

Le Maire,

Gilles CHABRIER

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

*Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante:
www.murat.fr*

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/07/2021 015-200071702-20210701-DE_2021_092-DE